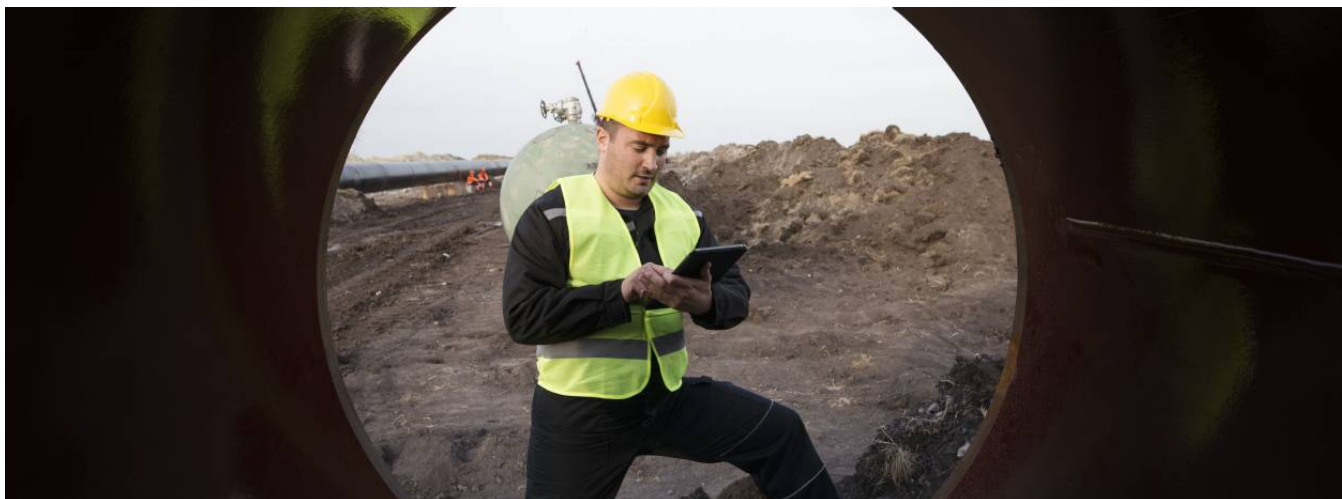


Raccordement au réseau d'assainissement collectif

Téléchargez le guide et le formulaire de demande de raccordement et de déversement d'assainissement (eaux pluviales / eaux usées)



La commune est gestionnaire des réseaux d'assainissement sur son territoire. A ce titre, elle a à sa charge l'entretien, l'exploitation et la rénovation de ces réseaux.

Le système de collecte de la commune est constitué à 100 % d'un réseau de type séparatif (les eaux pluviales et les eaux usées sont collectées dans des canalisations distinctes) qui représente un linéaire d'environ 19 km de canalisation.

Toutes modifications ou créations au niveau de l'assainissement public sont soumises à autorisation auprès du service assainissement de la commune.

Démarche en ligne :

- Je souhaite construire ou modifier mon branchement assainissement, je complète et suis la procédure suivante : formulaire de demande de branchement
- Je souhaite réaliser une demande de déversement provisoire ou permanente (régularisation) : même formulaire

Guide pratique de raccordement à télécharger

En cas de vente immobilière, le contrôle de raccordement à l'assainissement collectif est obligatoire par délibération n° 2019/09-54 du Conseil Municipal (document à télécharger).

Le contrôle est à la charge du pétitionnaire qui faire appel à une entreprise habilitée de son choix.

Le rapport du contrôle devra être transmis au service assainissement à l'adresse :
technique@mairiesnlb.fr

Contact

Elsa LAVIGNE
Responsable Assainissement – Environnement et Propreté

Mairie de Saint-Nom-la-Bretèche
32 rue de la Fontaine des Vaux
78860 SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Email : e.lavigne@mairiesnlb.fr

Tél : 06 42 02 54 54

Documents

[Guide pratique de raccordement](#)

[Délibération portant sur contrôle de conformité](#)

[Formulaire de demande de raccordement et de déversement](#)